

**SASU 12.26 PROJECT**

**COMPTES ANNUELS**

**AU 31 DECEMBRE 2023**

« CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL »

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	216 608.26		216 608.26	126 462.67		90 145.59	71.28
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	216 608.26		216 608.26	126 462.67		90 145.59	71.28
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			5.67	3.50		2.17	62.00
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			216 613.93	126 466.17		90 147.76	71.28
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			63 126.08	56 702.97		6 423.11	11.33
Impôts, taxes et versements assimilés			631.92	846.46		214.54	25.35
Salaires et traitements			15 430.99	11 274.23		4 156.76	36.87
Charges sociales			4 451.97	2 002.75		2 449.22	122.29
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 125.49	10 294.04		831.45	8.08
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			200.01	7.10		192.91	NS
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			94 966.46	81 127.55		13 838.91	17.06
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			121 647.47	45 338.62		76 308.85	168.31
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 644.88		3 838.77		806.11	21.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	4 644.88		3 838.77		806.11	21.00
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17 500.00				17 500.00	
Intérêts et charges assimilées (4)	18 812.82		9 307.91		9 504.91	102.12
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	36 312.82		9 307.91		27 004.91	290.13
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	31 667.94		5 469.14		26 198.80	479.03
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	89 979.53		39 869.48		50 110.05	125.69
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 233.72		1 233.72	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>			1 233.72		1 233.72	100.00
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 000.00		42 849.57		22 849.57	53.33
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	20 000.00		42 849.57		22 849.57	53.33
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	20 000.00		41 615.85		21 615.85	51.94
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	22 620.00				22 620.00	
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	221 258.81		131 538.66		89 720.15	68.21
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	173 899.28		133 285.03		40 614.25	30.47
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	47 359.53		1 746.37		49 105.90	NS

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**SASU 12.26 PROJECT**

**COMPTES ANNUELS**

**AU 31 DECEMBRE 2023**

« CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL »

12.26 PROJECT

205 AVENUE DU GIRAM

06320 LA TURBIE

## **COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023**

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

***DUO DECIMAL SAS***

*13 AVENUE MIRABEAU*

*06000 NICE*

*04.93.27.32.45*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains	12 500.00		12 500.00	12 500.00			
	Constructions	112 500.00	13 147.59	99 352.41	103 099.41	3 747.00	3.63	
	Installations techniques, matériel et outillage	1 700.00	356.78	1 343.22	1 586.22	243.00	15.32	
	Autres immobilisations corporelles	59 185.96	17 728.65	41 457.31	47 181.97	5 724.66	12.13	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	218 191.50	17 500.00	200 691.50	219 191.50	18 500.00	8.44		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	7 500.00		7 500.00	7 500.00				
<b>Total II</b>	<b>411 577.46</b>	<b>48 733.02</b>	<b>362 844.44</b>	<b>391 059.10</b>	<b>28 214.66</b>	<b>7.21</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	66 595.73		66 595.73	69 745.20	3 149.47	4.52	
	Autres créances	285 843.17		285 843.17	221 355.38	64 487.79	29.13	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	57 438.88		57 438.88	13 009.22	44 429.66	341.52		
Charges constatées d'avance (3)								
<b>Total III</b>	<b>409 877.78</b>		<b>409 877.78</b>	<b>304 109.80</b>	<b>105 767.98</b>	<b>34.78</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>821 455.24</b>	<b>48 733.02</b>	<b>772 722.22</b>	<b>695 168.90</b>	<b>77 553.32</b>	<b>11.16</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 1 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000.00		1 000.00			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	100.00		100.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	1 199.43		546.94		1 746.37	319.30
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	47 359.53		1 746.37		49 105.90	NS	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
<b>Total I</b>	47 260.10		99.43		47 359.53	NS	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	330 502.41		376 296.40		45 793.99	12.17
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	314 156.05		289 507.93		24 648.12	8.51
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 845.82		10 057.40		5 211.58	51.82	
Dettes fiscales et sociales	73 670.94		19 406.60		54 264.34	279.62	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	2 286.90				2 286.90		
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	725 462.12		695 268.33		30 193.79	4.34
	Ecart de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	772 722.22		695 168.90		77 553.32	11.16	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

725 462.12

695 268.33

**12.26 PROJECT**  
SASU au capital de 1 000 euros,  
immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 834 364 697,  
dont le siège social est situé : 205 CHEMIN DU GIRAM 06320 LA TURBIE

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2024**

L'an 2024,  
le 30 juin,  
à 14 heures,

Au siège social, 205 CHEMIN DU GIRAM 06320 LA TURBIE

Monsieur Valery MINELLO, demeurant 205 CHEMIN DE GIRAM 06320 LA TURBIE

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10,00 euros chacune émises par la société 12.26 PROJECT,

Associé unique et seul Président de ladite société,

En présence de :

- La société EC&E, représentée par Madame Emeline LECANU, Commissaire aux comptes de la société

La réunion est présidée par Monsieur Valery MINELLO.

Après lecture du rapport du Commissaire aux comptes de la société.

### **1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Valery MINELLO, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus à la disposition du Commissaire aux comptes, dans les délais légaux.

L'associé unique a pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

### **2. A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération du Président sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

### **DÉCISION 1**

---

L'associé unique, après lecture de son rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

## DÉCISION 2

---

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 47 359,53 euros.

L'associé unique décide tout d'abord d'apurer l'intégralité des pertes antérieures inscrites au compte « Report à nouveau », soit 1 199,43 euros.

Après apurement, le reliquat de résultat disponible ressort à 46 160,10 euros.

L'associé unique décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 46 000,00 euros, soit 460,00 euros pour chacune des 100 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Pour le solde, soit 160,10 euros, l'associé unique décide de l'affecter au compte « Autres réserves » qui présentera désormais un solde créditeur de 160,10 euros.

Le versement à l'associé unique se fera de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur Valery MINELLO	100	46 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
<b>TOTAL</b>	100	46 000,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 46 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

## DÉCISION 3

---

L'associé unique précise qu'en application de l'article L227-10 al.4 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce résumées ci-dessous, seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

Conventions de gestion de trésorerie conclues entre la société 12.26 PROJECT et les sociétés suivantes :

### *Conventions poursuivies*

#### **1. Compte courant – Concerne Monsieur Valery MINELLO**

Solde au 31 décembre 2023 : 3 177,48 euros.

Compte non rémunéré.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Valery MINELLO.

#### **2. LBM HYGIENE**

Montant annuel H.T. comptabilisé par la société au titre de cette convention au 31 décembre 2023 :  
- 3 723,69 euros.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Valery MINELLO.

#### **3. PEST CONTROL SERVICES**

Montant annuel H.T. comptabilisé à la société au titre de cette convention au 31 décembre 2023 :  
307 385,16 euros.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Valery MINELLO.

#### **4. PEST CONTROL PARIS**

Montant annuel H.T. comptabilisé à la société au titre de cette convention au 31 décembre 2023 :  
3 593,41 euros.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Valery MINELLO.

#### **5. TERRE D'AZUR**

Montant annuel H.T. comptabilisé par la société au titre de cette convention au 31 décembre 2023 :  
- 159 349,03 euros.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Valery MINELLO.

## DÉCISION 4

---

L'associé unique rappelle en tant que de besoin qu'il n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président au cours de l'exercice écoulé.

## DÉCISION 5

---

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Valery MINELLO**

